

Sainte-Thérèse, le 4 juin 2021

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant la propriété située 603, 25^e
Avenue, lots 1 367 169, 1 367 069 et 1 367 171 à Saint-Eustache
V/Réf. : 312407

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée 7 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents concernant votre site. Il s'agit de :

1. Rapport d'accident technologique du 26 mars 1993, 4 pages
2. Rapport d'inspection du 27 septembre 1993, 5 pages
3. Avis d'infraction du 5 novembre 1993, 2 pages
4. Rapport d'inspection du 1^{er} juin 1995, 8 pages
5. Rapport d'inspection du 26 septembre 1995, 7 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (28)



Direction régionale Laval-Laurentides
4. Place Laval, bureau 300
Laval (Québec) H7N 5Y3

No référence :

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

T-~~93~~-15-93-03-26 (01)

Date de l'événement : 93-03-26 Heure : _____ h _____ min Nombre de photos : 14

Organisme impliqué : M. VILLENEUVE

Adresse : 603, 25 Ave. NORD, ST-EUSTACHE Tél : (_____) _____

Endroit de l'événement : _____

Ville : ST-EUSTACHE No de ville : 73 120

Principal produit en cause : État du produit L/S/G (____) Quantité : Précise (____) Approximative ()

PIERRES +

Non classé	Classé	UN :
		NA :

Imp. : _____ Dév. : ± 3 m³

BOUE

Réc. : _____ Sans dév. : (____)

CONTAMINATION		
EAU	AIR	SOL
?		X

Sommaire (contamination) : Les berges de la rivière Chicot est pleine de petites pierres et poussière ainsi que de la boue des drains de plomberie du garage.

TYPE D'ÉVÉNEMENT

Routier (____) Ferroviaire (____) Maritime (____) Aérien (____) Réservoir (____) Déversement illégal () Autre (____)

Sommaire (causes de l'événement) : _____

Signalé par : art. 53-54 Appel reçu à : _____ h _____ min

Fin de la conversation : _____ h _____ min

Organisme : APPEL REÇU AUX RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX Tél : (514) 583-5436 Date : 93-03-26

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : Oui ou Non () Émission d'un certificat d'urgence (____)

Représentant d'urgence-Environnement : OLIVIER ROOSENS

Rendu sur les lieux à : 14 h 30 min

Quitte les lieux à : 15 h 10 min

Représentant de l'organisme impliqué : M. VILLENEUVE

Responsables municipaux : _____

Autres : _____

Transféré à : FER No cir. : _____ No de man. : _____ Période de traitement

Zone (M.T.M.) : _____ X : _____ Y : _____ Int. (____) Ext. (____) Comb. (____)

Sommaire (interventions) : La cie ramasse les poussières dans les rues et vient nettoyer ses camions sur le bord de la rivière. Il y a accumulation de petites roches et de poussières.

Coûts estimés : _____

Signature : _____

Date : _____

- Mr. Villeneuve s'occupe d'une cie qui nettoye les rues avec des balayuses. Il est à cet endroit depuis 3 ans.
 - J'ai aussi vu des diarnes sur son terrain
 - Le long de la rivière, il y a un tuyau de succion allant dans l'eau. Mr. Villeneuve me dit qu'il y branche une pompe et nettoye ses camions le long de la berge
 - Il y a des tas de pierres (petits graviers) sur la berge et il semble vouloir remblayer le terrain avec.
 - Il me dit qu'il remet les pierres à la municipalité et que ce qui est là provient juste du nettoyage.
 - La plainte venait de quelqu'un qui a un employé déversé des chaudières sur la berge (il pensait que c'était des huiles usées). Ce qui a été déversé c'est de la boue du puits du drain de plancher (odeur d'égout mais pas d'hydrocarbure). Le garage ne possède pas de séparateur et le drain s'en va à l'environnement.
 - Il fait des vidanges d'huile dans son garage, l'huile qui peut s'écouler au sol est ramassée avec des absorbants et la vieille huile est mise dans un 45 gallons, une cie vient chercher le baïls et le ramène par la suite. Je n'ai pas vu ledit baïl (la cie était soi-disant venue le chercher la semaine passée et ne l'avait pas encore ramené. M. Villeneuve n'a pas pu me montrer de facture ce la secrétaire finissait juste son "shift".
 - L'ensemble du terrain semble propre, les camions sont "stucellants".
 - Il y a 3 réservoirs de diesel sans bassins de rétention au fond de la cour.
- Problèmes:
- pas de séparateur sur le drain, eau dans l'environnement
 - Pierres, poussières et boues au haut de la berge, près de la rivière
 - gestion des huiles usées-??
 - gestion des pierres récupérées?
 - réservoirs de diesel sans bassin de récupération



MUNICIPALITE: St-Eustache

No DOSSIER: G-7610- - -

IDENTIFICATION: URGENCE VILLENEUVE

Photo #: ① Date: 26/3/93

Ident.: Les canions baloyeux
sont lavés à cet endroit.

Il y a un dépôt de pierres
au sol.

Note: la berge est remblayée
au fur et à mesure par
la pierre.

Photo #: ② Date: 26/3/93

Ident.: IDEM

Note: à droite, la route
25 Nord ; à gauche, la
rivière



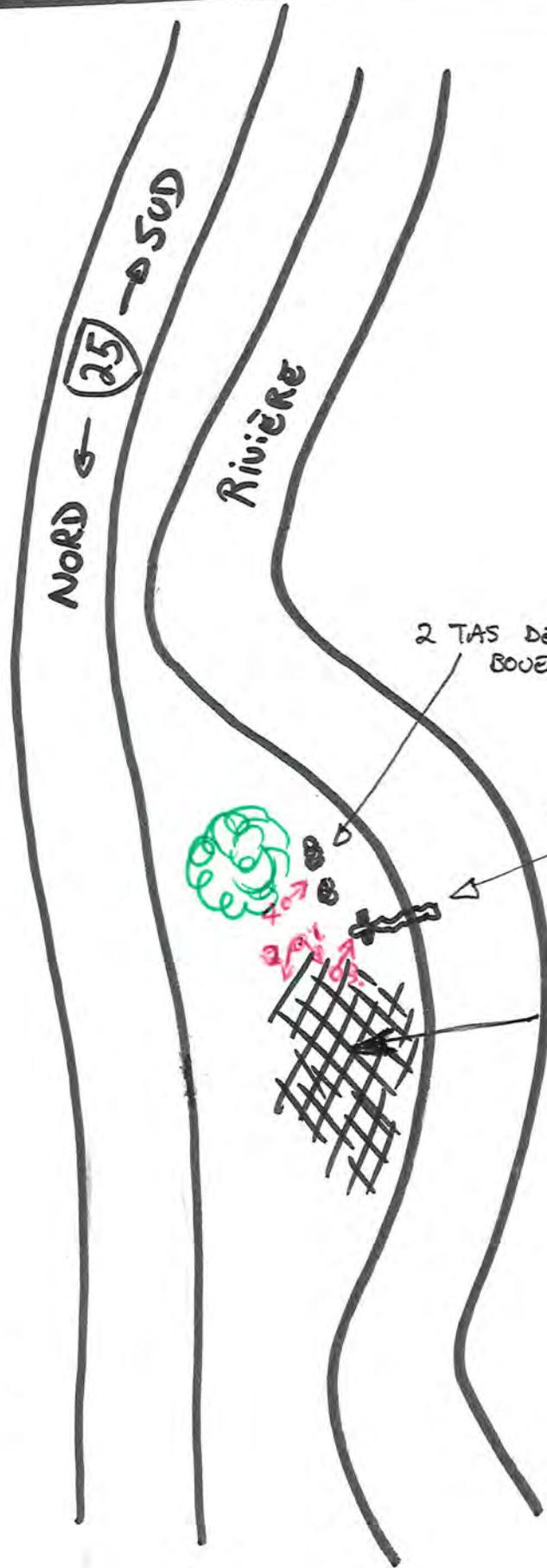
Photographe(s): OLIVIER ROOSENS, [Signature]



BLAINVILLE ←



→ ST-EUSTACHE



GARAGE

DRAIN



MAISON



2 TAS DE BOUE NOIRE

TUYAU DE SUCCION

DÉPÔT DE PIERRES

ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE INC.
 URGENCE ST-EUSTACHE
 VILLENEUVE
 INSPECTÉ PAR:
 OLIVIER ROOSENS

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : _____ DATE DE RÉDACTION : 93 / 10 / 20
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 93 / 9 / 27 HEURE : - Arrivée : ?
A M J - Départ : _____

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Olivier ROOSENS
. ACCOMPAGNÉ DE : Jean-Marc Rousseau

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)
Entreprises J.R. Villeneuve inc.
603, 25^e Avenue
St-Eustache
JFR 4K3

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
	<u>M. Villeneuve</u>	_____
	_____	_____
	_____	_____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre 3 # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

. BUTS : - vérifier la gestion des déchets et des déchets
dangereux

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : _____

DATE DE RÉDACTION : 93 / 10 / 20
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

- J'ai rencontré M. Villeneuve.
 - Il me dit que la pierre ramassée par ses balayeurs de ruis est remise aux villos mais ce qui reste dans les bacs est déversé en haut de la pente, près de la rivière (voir photos 1 et 2).
 - Il me dit que ça fait longtemps qu'il n'a plus rien déposé là. Mais j'ai observé des déversements de pierres récents (voir photo 2).
 - Dans le fond de la cour il y a les réservoirs de carburants ainsi que celui d'huiles usées (voir photo 3).
 - Le réservoir d'huiles usées n'a pas de bassin de rétention ni de clôture (voir photo 3).
 - La cour ainsi que la machinerie qui y est entreposée sont très propres et bien tenues.
 - Il n'y a pas de registre d'inspection hebdomadaire.
- ~~Il n'y a pas de registre d'inspection hebdomadaire.~~
- Le 26-3-93, M. Villeneuve m'a dit qu'il avait acheté la cie il y a 3 ans (constitution de la cie le 27-1-89).

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : _____

DATE DE RÉDACTION : 93 / 10 / 20
A M J

3. CONCLUSION

- Pas de bassin de rétention (art 49.1)
- Pas de clôture (art. 49.1)
- Pas de registre d'inspection (art 50)
- Dépôt de déchets solides (graviers des balayeuses) dans un endroit non autorisé. (article 66 de la Loi)

4. RECOMMANDATIONS

- Avis d'infraction

~~Il est recommandé de procéder à la mise en place d'un bassin de rétention et d'une clôture afin de respecter l'article 49.1 de la Loi sur l'accès à l'information.~~

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : Olivier ROOSENS (nom) [Signature] (signature) 93 / 10 / 20
A M J

. VÉRIFIÉ PAR : _____ (nom) _____ (signature) _____ / _____ / _____
A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



Photo #: 1 Date: 27-9-93
 Ident.: Graviers, poudres,
terres et petites roches
provenant des camions-
boyeurs sont éparpillés
le long du ruisseau
dans le creux d'une
petite pente.
 NOTE: L'épandage semble
récent.

Photo #: 2 Date: 27-9-93
 Ident.: IDEM que la photo 1.

 Note: _____

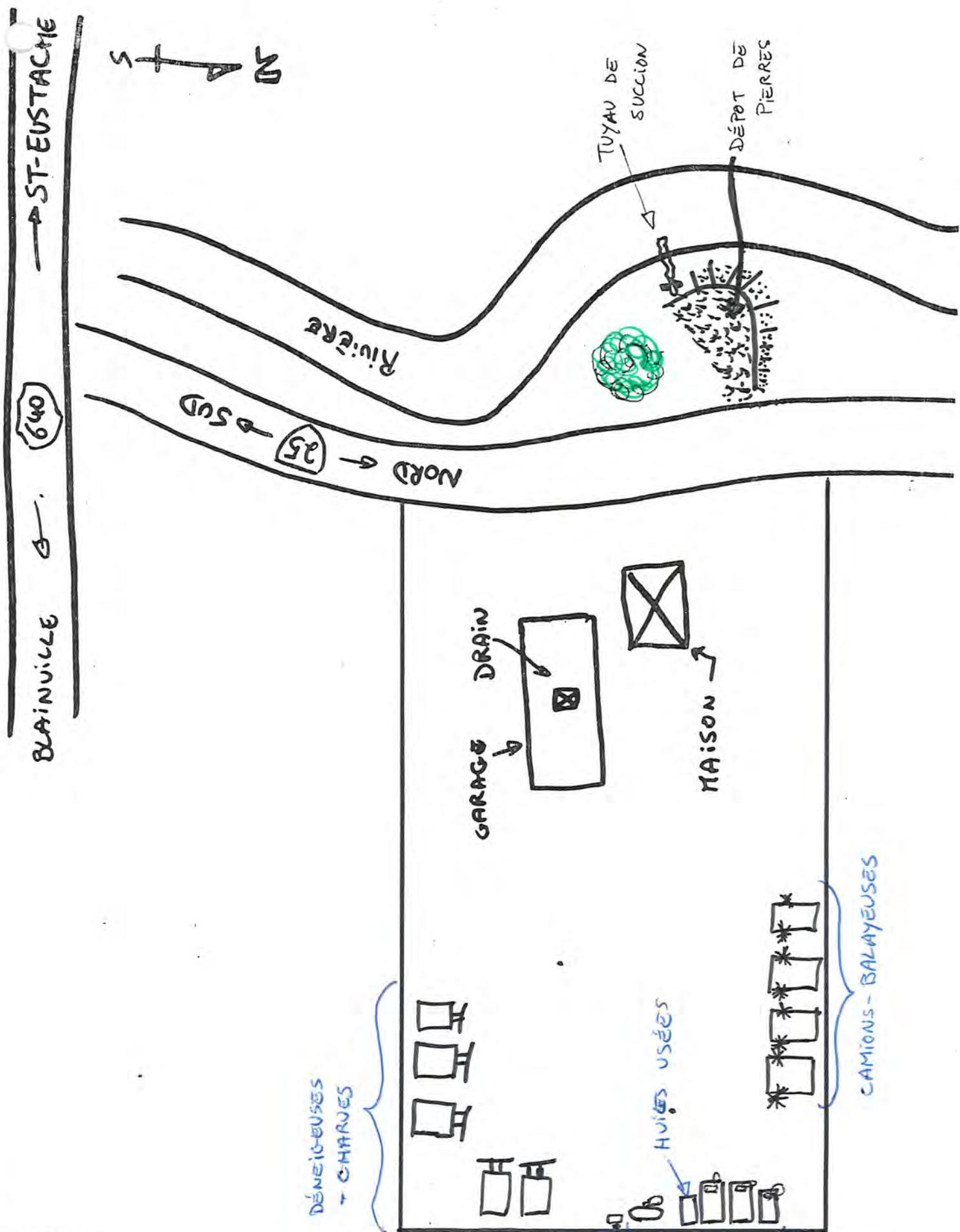
Photo #: 3 Date: 27-9-93
 Ident.: Réservoirs de carburant
et d'huiles usées. Il n'y
a pas d'affichage ni de
bassin de rétention.
 Note: le système électrique
est rudimentaire, mal
protégé et la boîte
électrique est près des
hydrocarbures.



Photographe(s): Olivier ROSENS

ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE INC.
25^e AVENUE, ST-EUSTACHE
INSPECTÉ PAR: OLIVIER ROOSENS

27 SEPTEMBRE 93



CERTIFIÉ

Laval, le 5 novembre 1993

LC004 331 232

AVIS D'INFRACTION

Entretiens J.R. Villeneuve inc.
603, 23e Avenue
St-Eustache (Québec)
J7R 4K3

Objet : Déchets solides et déchets dangereux

N/Référence : G 7610-15-01-01102 03

Mesdames,
Messieurs,

À la suite d'une inspection effectuée le 27 septembre 1993, par un fonctionnaire dûment autorisé de notre Direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-dessous :

1. Dépôt de déchets solides (pierres des balayeuses de rues) dans un endroit non autorisé;
2. Absence de bassin de rétention en dessous du réservoir hors terre d'huiles usées et absence de clôtures de protection autour de celui-ci;
3. Absence d'inspection hebdomadaire des installations d'entreposage d'huiles usées et omission de tenir un registre de ces inspections.

Vous contrevenez donc à la loi et au règlement ci-après:

1. Loi sur la qualité de l'environnement, article 66;
2. Règlement sur les déchets dangereux, article 49.1;
3. Règlement sur les déchets dangereux, article 50.

.../2

4, Place Laval
Bureau 300
Laval (Québec)
H7N 5Y3
Téléphone : (514) 662-2616
Télécopieur : (514) 662-3089

Bureau régional des Laurentides
85, rue de Martigny Ouest, bureau 6.13
Saint-Jérôme (Québec)
J7Y 3R8
Téléphone : (514) 436-8330
Télécopieur : (514) 432-8571



AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf.: G-7610-15-01-01102 03

Le 5 novembre 1993

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Richard Paquet au (514) 662-2616.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Veuillez agir en conséquence.

OR/BB/cp



BRIGITTE BÉRUBÉ, chim., M.Sc.
Directrice régionale adjointe

RECOMMANDÉ PAR:



RAPPORT D'INSPECTION

N/REFÉRENCE : _____

DATE DE RÉDACTION : 95 / 06 / 13
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Une fois rendu sur les lieux j'ai constaté que la Cie possédait plusieurs balais mécanique servant au nettoyage des rues. Elle possède également une lisière de terrain entre la rivière Chicot et la 25^e^e avenue en front du lieu d'affaire.

Les principaux clients de la Cie sont les municipalités.

La compagnie emploie 17 personnes.

La grande partie des matériaux récupérés par les balais mécanique (90% selon M. Jean V. Villeneuve) sont déposés sur des terrains municipaux mais une partie est rapportée et déchargée sur les terrains situés au 603A, 25^e avenue.

J'ai constaté que deux endroits ont y avait déversé, sur la rive de la rivière Chicot des matériaux granulaire provenant des opérations de balayage de rues. Voir le croquis et les photos ci-jointe pour les détails des remblais.

Il y avait un système de pompage d'eau situé sur le remblais principal. D'après M. Villeneuve l'eau est pompée de la rivière et sert au nettoyage de l'équipement.

La présence de plantes herbacées m'indique que le remblais #2 est moins récent que le remblais #1.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : _____

DATE DE RÉDACTION : 95 / 06 / 03
A M J

3. CONCLUSION

- Remblais dans la bande riveraine sans avoir obtenu un C.A.
Terrain utilisé à des fins commerciales.

4. RECOMMANDATIONS

- attendre resultat d'analyse afin de determiner si le remblais est
compose de D.D. Si non transfere dossier au service du
Milieu Naturel.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : PIERRE HENRI Pierre Henri 95 / 06 / 13
(nom) (signature) A M J

. VÉRIFIÉ PAR : [Signature] [Signature] 95 / 06 / 14
(nom) (signature) A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR : D'accord

MUNICIPALITÉ: St-Eustache
IDENTIFICATION: Entreprise J.R. Villeneuve

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

No DOSSIER: G-7610- - -

Photo(s) no: (2)
Date: 1/6/95
Identification:
Remarques: Sanctis #1 et système de pompage

Photographie(s) prise(s) par: Renée Gagné



MUNICIPALITÉ: St-Eustache
IDENTIFICATION: Entreprise J.R. Villeneuve
MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE
NO DOSSIER: G-7610-

Photo(s) no: ①
Date: 1/6/95
Identification:
Remarques: Road Rais #2

Photographie(s) prise(s) par: Pierre Hénou





15 JUIN 1995

Certificats d'accréditation
4315 - 5315 - 6315

DIRECTION
LAVAL

RAPPORT D'ANALYSE
CONTAMINANTS INDUSTRIELS ORGANIQUES

NUMERO DE LABORATOIRE: 11080

CLIENT: Milieu industriel
Dir. rég. de Laval et des Laurentides
PROJET: Entretien J.R. Villeneuve
RESPONSABLE: Henri Pierre
PRELEVEUR: Henri Pierre
DATE DE PRELEVEMENT: 95/06/01
DATE DE RECEPTION: 95/06/01
ENDROIT PRELEVEMENT: Bordure rivière du Chicot, 603A, 25e Ave. St-Eustache
NATURE: Déchet solide
TEMPS (hre): 8.5 COUT (\$): 187.00 BOUTEILLE NO.:

PARAMETRE (S)	RESULTAT (S)	UNITE DE MESURE
Huiles et graisses minérales lixiviées	<1.3	mg/L

NB.: La lixiviation a été effectuée le 95.06.05 et l'analyse le 95.06.12.

J'atteste avoir formellement constaté ces faits

RAPPORT EMIS LE : 95/06/13

Linda Lecours

LINDA LECOURS, CHIMISTE

360, rue Franquet
Bureau 40
Sainte-Foy (Québec) G1P 4N3
Téléphone: (418) 643-1301
Télécopieur: (418) 528-1091

2700, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec)
G1P 3W8
Téléphone: (418) 643-8225
Télécopieur: (418) 643-9023

850, boul. Vanier
Saint-Vincent-de-Paul
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone: (514) 664-1750
Télécopieur: (514) 661-8512

Page 1





RAPPORT D'ANALYSE
CONTAMINANTS INDUSTRIELS INORGANIQUES

NUMERO DE LABORATOIRE: 11080

CLIENT: Milieu industriel
Dir. rég. de Laval et des Laurentides
PROJET: Entretien J.R. Villeneuve
RESPONSABLE: Henri Pierre
PRELEVEUR: Henri Pierre
DATE DE PRELEVEMENT: 95/06/01
DATE DE RECEPTION: 95/06/01
ENDROIT PRELEVEMENT: Bordure rivière du Chicot, 603A, 25e Ave. St-Eustache
NATURE: Déchet solide
TEMPS (hre): 1,80 COUT (\$): 86,40 BOUTEILLE NO.:

PARAMETRE(S)	RESULTAT(S)
Cadmium lixivié	<0,1 mg/L
Chrome lixivié	<0,1 mg/L
Cuivre lixivié	<0,1 mg/L
Nickel lixivié	<0,1 mg/L
Plomb lixivié	<0,1 mg/L
Zinc lixivié	0,6 mg/L

J'atteste avoir formellement constaté ces faits.

RAPPORT EMIS LE : 95/06/22

François Bossanyi
FRANCOIS BOSSANYI, CHIMISTE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE

29 JUIN 1995

DIRECTION RÉGIONALE
LAVAL - LAURENTIDES

Page 1 de 1

360, rue Franquet
Bureau 40
Sainte-Foy (Québec) G1P 4N3
Téléphone: (418) 643-1301
Télécopieur: (418) 528-1090

2700, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec)
G1P 3W8
Téléphone: (418) 643-8225
Télécopieur: (418) 643-9023

850, boul. Vanier
Saint-Vincent-de-Paul
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone: (514) 664-1750
Télécopieur: (514) 661-8512



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-15-01-00⁸⁷² 00 DATE DE RÉDACTION : 95 / 10 / 12
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 95 / 09 / 26 HEURE : - Arrivée : 14H 10
A M J - Départ : 14H 30

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : OLIVIER ROOSENS

. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)
ENTRETIEN J.R. VILLENEUVE _____
603, 25^{ème} AVENUE _____
ST-EUSTACHE (Q.C.) _____

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
<u>Rapport d'événement de P. Henri</u>	_____
_____	_____
_____	_____

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
<u>Villeneuve, Père</u>	_____
_____	_____
_____	_____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS CROQUIS PLANS CARTES
Nombre 2 # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

. BUTS : - Vérifier si les travaux de remblai dans la
bande riveraine nécessitent un C.A.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-15-01-0087200 DATE DE RÉDACTION : 95 / 10 / 12
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

- J'ai rencontré M. Villeneuve Père.
- Il me dit que le matériel ramassé par les balayeuses est remis aux municipalités balayées mais qu'il y a toujours des restants dans les machines.
- Les balayeuses sont utilisées sur le bord de la rivière Chicot, en haut du talus.
- Les restants sont déversés sur le sol et laissés comme remblai. Ils sont composés de poussières, pierres, graviers, petits bouts d'asphalte, etc., ainsi que divers déchets dont beaucoup de mégots de cigarette.
- Il me dit que la pierre est étendue au fur et à mesure sur le terrain.
- Le terrain compris entre la route et la rivière Chicot a des pentes différentes, selon la distance entre les deux.
- Là où la distance entre la route et la rivière est la plus petite, soit ± 3 m horizontal, la pente est supérieure à 45° (100%).
- Là où la distance est plus grande et la pente inférieure à 30° , les déchets sont à plus de 10 m du cours d'eau (photo 1).
- Cependant l'eau de ruissellement coule sur le remblai et entraîne tous les déchets de faible densité (mégot, papier, styrofoam, etc.) vers et dans le cours d'eau (voir photo 2).
- Le remblai dans la pente la plus forte semble être terminé et de la végétation pousse dessus.
- M. Villeneuve me dit qu'il a fait une demande de permis de construction pour un garage sur le terrain voisin, où passe un fossé agricole (voir cartes). Il utilisera l'eau du fossé ou une grosse pompe sera installée dans la rivière Chicot et le tuyau passera sous le porche pour traverser la route (25^e Ave.).
- Il me dit qu'il veut tout remblayer, pour aplanir, embellir et éviter la pousse d'aulnes et de saules.

N/RÉFÉRENCE : 7430-15-01-00 87200 DATE DE RÉDACTION : 95 / 10 / 12
 A M J

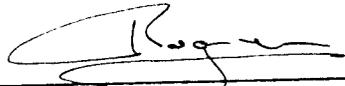
3. CONCLUSION

- Remblai avec de la pierreaille de balayures mécaniques
- Ancien remblai dans pentes de plus de 30° et à moins de 15 m de la rivière Chicot. Certaine végétation
- Remblai se poursuit dans pente au-dessus et en dessous de 30° jusqu'à moins de 10 m. du cours d'eau.
- Des déchets sont entraînés du remblai jusque dans la rivière par les eaux de ruissellement.

4. RECOMMANDATIONS

- Avis d'infraction pour travaux (remblai) dans la bande riveraine d'un cours d'eau.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : OLIVIER ROOSENS (nom)  (signature) 95 / 10 / 12
 A M J

. VÉRIFIÉ PAR : Jacques Tétrault (nom)  (signature) 95 / 10 / 17
 A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Remblai de la bande riveraine à des fins commerciales



photo(s) prise(s) par:
OLIVIER ROOSENS

PHOTO: 1
DATE: 30/4/95
NOTE: À gauche,
embarras de pierres
et cailloux. Au
milieu, pousssières et
déchets (mégots) coulent
vers la rivière.

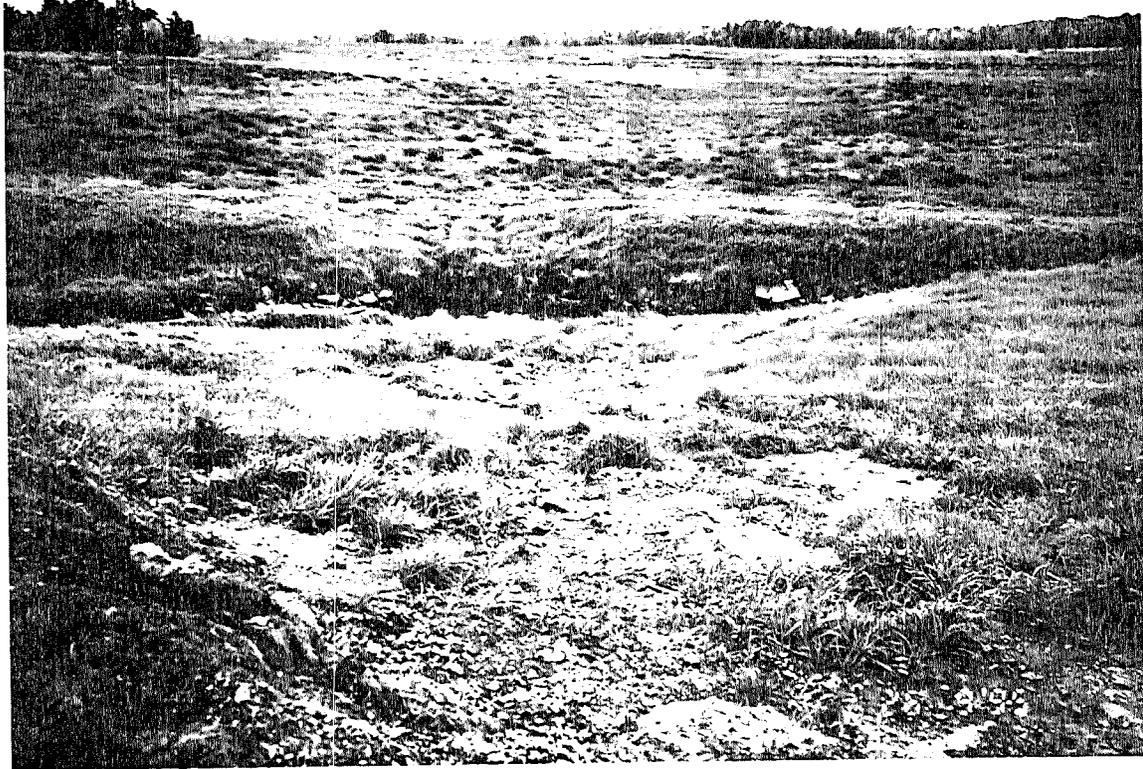
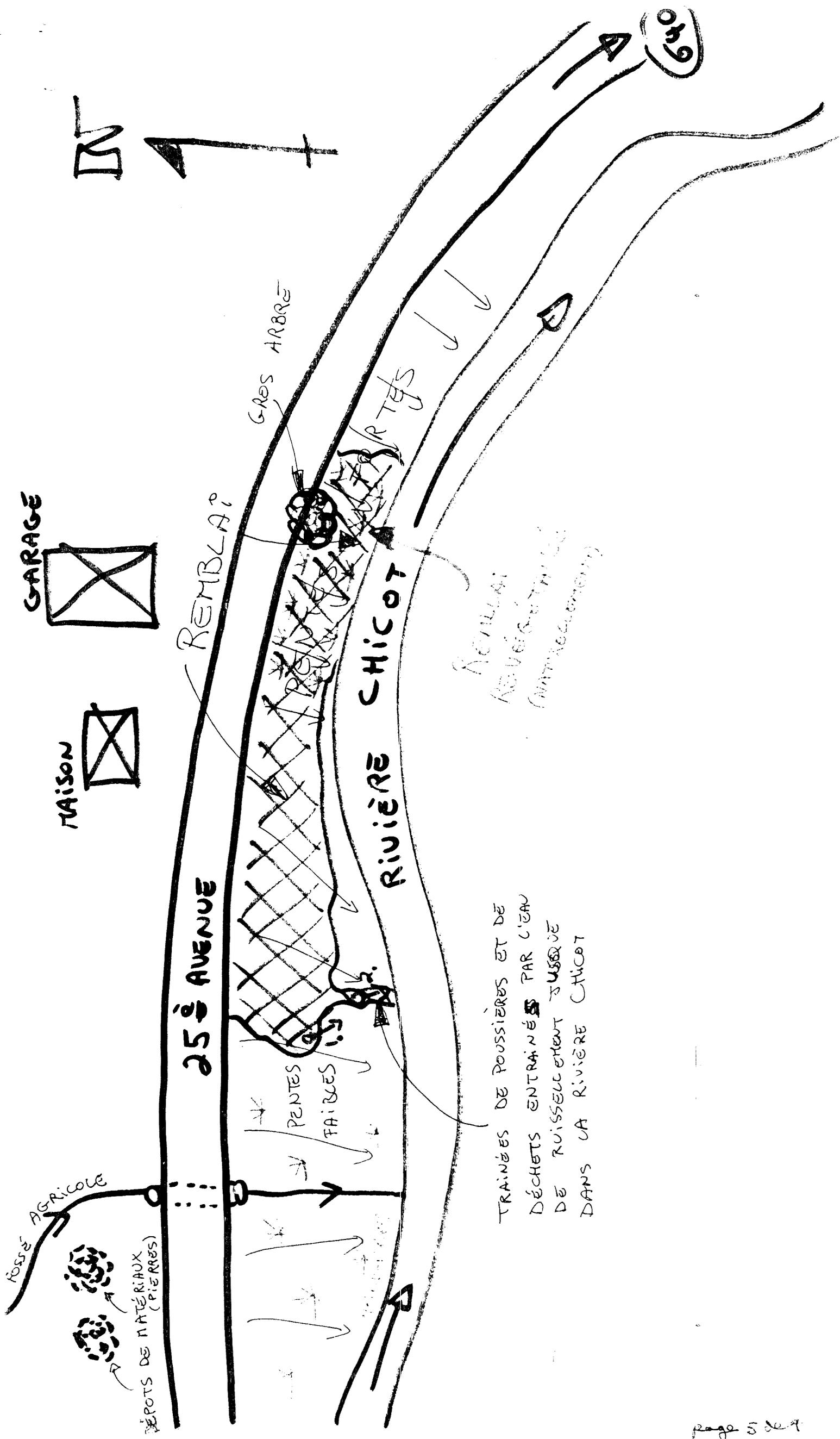


PHOTO: 2
DATE: 30/4/95
NOTE: Pousssières,
cailloux et déchets
mégots de cigarette)
seulent dans le
courant.

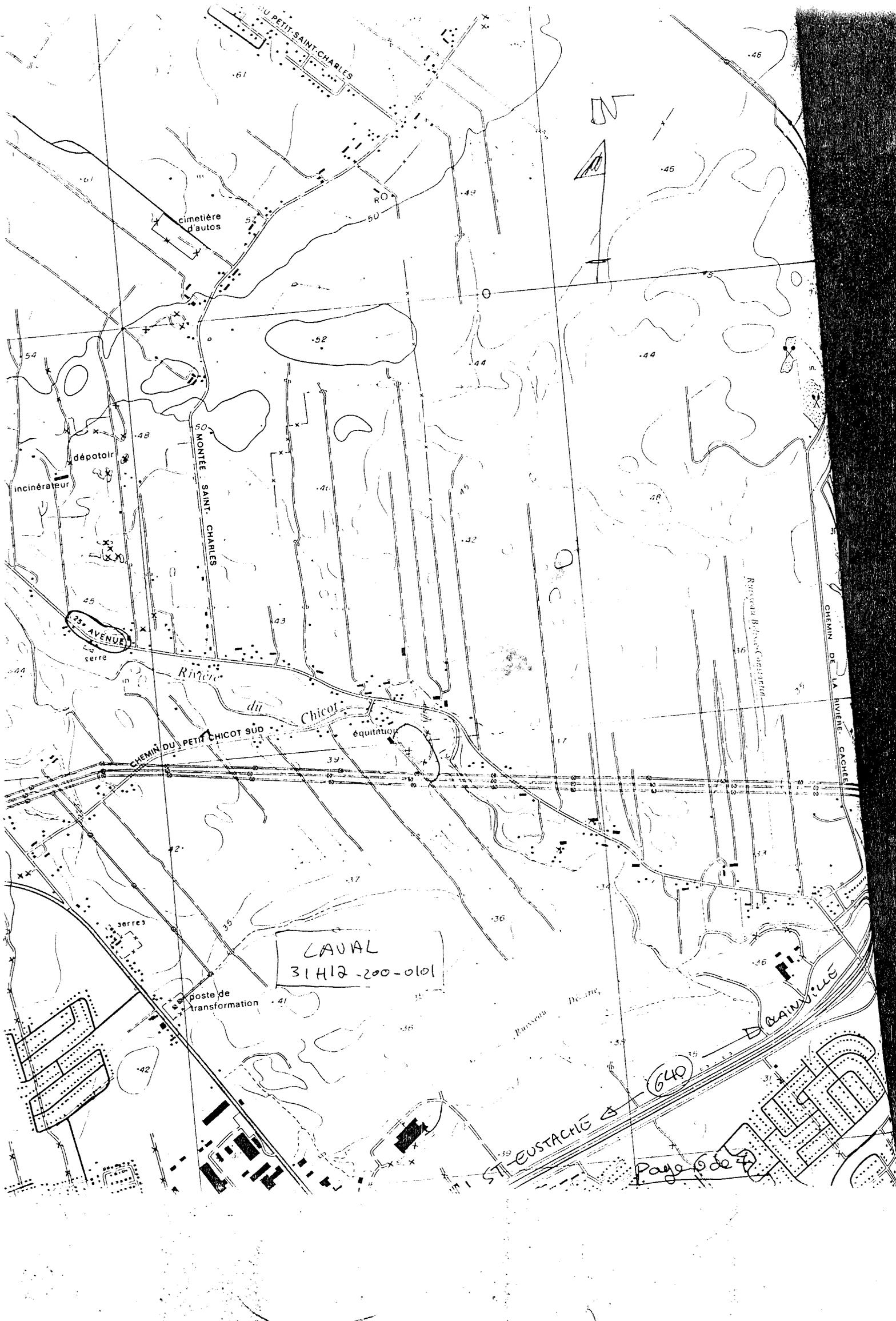


PHOTO: _____
DATE: 1/195
NOTE: _____



TRAINÉES DE POUSSIÈRES ET DE
 DÉCHETS ENTRAÎNÉS PAR L'EAU
 DE RUISSELLEMENT SURSUÈVE
 DANS LA RIVIÈRE CHICOT

REMBLAI
 REVERSÉ (MÉTALLURGIE)



DU PETIT-SAINTE-CHARLES

cimetière d'autos

dépotoir

incinérateur

25 AVENUE
des serres

50 MONTE SAINT-CHARLES

Rivière du Chicot

CHÉMIN DU PETIT CHICOT SUD

équitation

LAVAL
31 H 12 - 200 - 0101

poste de transformation

ST-EUSTACHE

BAINVILLE

Page 6 de 7

